

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 11 MARS 2020

À 18H00 AU SYDELON

(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITÉ SYNDICAL,

réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET

Membres élus : 20 En activité : 20 Membres présents : 14

Membres ayant donné procuration: 2

Membres absents excusés: 4

L'an deux mille vingt le onze mars à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le trois mars deux mille vingt, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

Etaient présents :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE

THIONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK, Mme VACCA,

M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA, Mme CORION, M. JURCZAK, M. MEDVES,

et M. TARILLON,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. HERGAT et M. LORENTZ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BOUZONVILLOIS

TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE

THIONVILLE

: M. SAPIN a donné procuration à Mine RENAUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. CORAZZA

Stéphante SIEBERT



1

Étaient absents excusés:

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE

: M. LOUIS et M. FERRERO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

: M. CHEBBAH

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS

TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN

Suppléante présente dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS

: Mme FERRY

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2020-06 Installa

Installation d'une déléguée syndicale suppléante de la Communauté

d'agglomération du Val de Fensch

Décisions du Président

Délibération n°2020-07: Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du

12 février 2020

Délibération n°2020-08 : Délibération n°2020-09

Compte de gestion 2019 Compte Administratif 2019

Délibération n°2020-10

Affectation du résultat 2019

Délibération n°2020-11

Budget Primitif 2020

Divers

Délibération n°2020-06

<u>Objet</u>: Installation d'une déléguée syndicale suppléante de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Le comité syndical:

 prend acte de l'installation de Mme BEY Michèle en tant que déléguée syndicale suppléante de la communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du comité syndical du SYDELON.

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2020 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DÉCISION N°2020-02

le 3 février 2020

DÉCIDE: d'accepter les conditions de l'avenant 1.

DÉCIDE: d'accepter les conditions de l'avenant 2.

Les crédits sont inscrits au budget.

DÉCISION Nº2020-03

le 12 février 2020

DÉCIDE: d'accepter et de signer l'Avenant n°1 de la société KODEN BUROLOR, sis UPM France SAS – Établissement Chapelle Darblay, sis CD 3 à Grand-Couronne, avec un prix plancher de rachat à 50,00 € HT par tonne.

Les termes de l'Avenant n°1 prendront effet à compter du 1^{er} février 2020 pour la durée restante du contrat soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Les recettes sont inscrites au budget.

Délibération n°2020-07

Objet: Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 12 février 2020

Le comité syndical:

- adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 12 février 2020

Délibération n°2020-08

Objet: Compte de gestion 2019

Le comité syndical :

adopte le compte de gestion pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n°2020-09

Objet: Compte Administratif 2019

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme Patricia RENAUX.

Le comité syndical:

- adopte le compte administratif pour l'exercice 2019 du SYDELON arrêté comme suit :

Section de Fonction	inement
Recettes	+ 11 445 832,47 €
Dépenses	- 11 507 206,56 €
Résultat de l'exercice	- 61 374,09 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 478 844,04 €
Résultat excédentaire cumulé	= 417 469,95 €
Section d'investi	ssement
Recettes	+ 68 263,26 €
Dépenses	- 73 084,44 €
Résultat de l'exercice	- 4 821,18 €
Résultat d'investissement reporté	+ 237 964,16 €
Excédent d'investissement cumulé	= 233 142,98 €
Restes à réalis	<u>er</u>
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	- 70 823,90 €
Résultat excédentaire cumulé	= 162 319,08 €

Délibération n°2020-10

Objet: Affectation du résultat 2019

Le comité syndical:

affecte le résultat 2019 soit 417 469,95 € comme précisé ci-dessous :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002)

417 469,95 €.

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068)

0.00 €.

Délibération n°2020-11

Objet: Budget Primitif 2020

Le comité syndical:

- vote le budget primitif pour l'exercice 2020 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- vote le budget général pour l'exercice 2020 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à

13 243 669,52 €

- la section d'investissement à

312 226,16 €

Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

Yutz, le 1 9 MARS 2020

La secrétaire de séance

Christelle BUHAJEZUK

Le Président Michel PAQUET